

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 2 février 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 2 février 2015 à 20h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu.

Absences : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

À 21h00, Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu constatent l'absence de quorum et ajournent la séance, le tout conformément à l'article 155 du *Code municipal du Québec*.

Un avis spécial écrit de l'ajournement sera donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière et signifié aux membres du Conseil municipal. Cet avis fera mention que la séance ajournée sera reprise le vendredi 6 février 2015 à 13h30.

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière